

**Communication
de Monsieur Hubert Collin**



**Séance du 24 mai 2004, hors les murs
au Conseil Général de Meurthe-et-Moselle**



**Les archives de la famille de Lorraine restées à Vienne :
un héritage à mettre en culture**

Le vendredi 13 avril 1736, dans un cabinet de la Hofburg de Vienne, une scène dramatique se déroula devant l'empereur Charles VI et monsieur de la Porte du Theil, ambassadeur du roi de France Louis XV. Le dernier duc de Lorraine, François III, âgé de 25 ans, s'était vu présenter le texte d'une convention par laquelle il promettait l'abandon des duchés de Lorraine et de Bar.

Cet abandon représentait la combinaison centrale des Préliminaires de Vienne, arrêtés l'année précédente, pour mettre fin à la guerre de succession de Pologne. Le roi Stanislas Leszczyński acceptait de renoncer au trône de Pologne et recevait la Lorraine et le Barrois en compensation. Le duc de Lorraine et de Bar serait dédommagé par l'attribution du grand duché de Toscane en échange de son patrimoine abandonné.

Pour François III, renoncer à la Lorraine et au Barrois dont il était duc «par la grâce de Dieu» était un véritable sacrilège. Jamais il n'aurait consenti à signer le texte sans la conviction que sa signature mettrait fin à une guerre cruelle, sans la certitude que son acceptation éteindrait pour toujours le casus belli permanent que représentait la Lorraine indépendante et neutre située entre la France et la ville de Strasbourg qui, acquise à la couronne en 1681, avait fermé la Gaule aux Germains. Marie-Thérèse, jeune et ravissante épouse, avait supplié son tout récent mari de signer, afin d'entrer ainsi dans les vues familiales. M. de la

Porte du Theil, qui avait secrètement prodigué l'or français au ministre Bartenstein et au conseiller aulique M. Kiew, pour aplanir les dernières difficultés, put alors annoncer à Versailles que le duc de Lorraine était sur le point de signer l'abandon de l'ancien patrimoine de ses ancêtres.

En réalité, on n'en était encore qu'au stade des promesses, mais l'empereur Charles VI, anticipant l'accord de son gendre, avait donné sa parole aux négociateurs français : il leur avait promis que la cession des deux duchés de Lorraine et de Barrois pouvait être considérée comme un fait accompli.

La vérité était que le jeune duc avait été à peine consulté. Il était certes d'accord sur le principe, mais de là à mettre fin lui-même à sa souveraineté et à céder effectivement son patrimoine, il y avait un pas décisif qu'il hésitait à franchir.

Il trouvait exorbitant qu'on osât lui proposer de lâcher la proie pour l'ombre, c'est-à-dire de lâcher une Lorraine bien réelle pour une Toscane lointaine qui avait un souverain encore vivant. Or les deux principaux belligérants, la France et l'Empire germanique, étaient d'accord sur un point : il fallait faire lâcher prise au jeune lorrain. C'était l'unique moyen de mettre un terme à une guerre sans issue.

François III aurait pu rompre avec les négociateurs, qui s'étaient entendus sur son dos, mais c'était ouvrir une crise majeure, provoquer la colère de l'impérial beau-père, déclencher les larmes de la chère épouse, tirer un trait final sur son avenir politique et faire tomber, comme un fruit mûr, entre les mains des ministres du roi de France, la pauvre Lorraine déjà occupée depuis trois ans...

Le dernier duc se retrouva seul en face de ses responsabilités. Il sombra dans une prostration effrayante. Ce furent alors, pendant neuf jours, des heures interminables de combat intérieur. N'était-il pas encore temps de revenir en arrière, de reprendre sa parole ? Finalement, de guerre lasse, ne pouvant résister plus longtemps à la situation de tempête morale où il était plongé, le jeune prince se rendit le 22 avril chez l'empereur et lui annonça qu'il confirmait sa décision d'abandon.

Ainsi mourut l'Etat lorrain, sans tambour ni trompette, dans l'anonymat d'un salon du palais des Habsbourg. Il aurait fallu que fût présent quelque Vélasquez pour peindre la scène qui venait de se jouer à Vienne, comme l'artiste avait peint jadis la reddition de la ville de Bréda. On voudrait être certain que l'empereur Charles VI eut, ce 22 avril, une parole de consolation pour le jeune prince, qui était devenu son gendre depuis deux mois. En abandonnant soudain une souveraineté de huit siècles, François entra volontairement dans la catégorie pitoyable

des souverains déchus attendant l'arrivée de couronnes aléatoires plus brillantes, promises par des grands de ce monde pour un avenir proche, avenir qui n'appartenait en réalité qu'à Dieu seul...

Le dernier duc avait pleinement mesuré les risques qu'il venait de prendre. Il avait également mesuré l'intensité des clameurs qu'allait élever son conseiller l'ultra-patriote lorrain Bourcier de Montureux, quand il apprendrait la nouvelle.

Dès le lendemain, 23 avril 1736, Bourcier de Montureux, prévenu par le baron Pfütschner, fit irruption dans les appartements de François III et fit à son maître une scène véhémence. L'abandon des deux souverainetés était une affreuse décision. Lui, Bourcier de Montureux, procureur général de Lorraine, ne pouvait l'accepter sans prévarication formelle de sa part et sans accepter la ruine d'une famille qu'il avait fait serment de défendre. En conséquence, il présentait sa démission au duc et lui demandait la permission de rentrer à Lunéville.

François III refusa la démission mais autorisa le retour en Lorraine. Bourcier de Montureux obtiendrait un mémoire officiel signé pour expliquer la situation à sa mère la régente Elisabeth-Charlotte que la nouvelle de la cession des duchés allait jeter hors de ses sens. Bourcier recevait le conseil de ne pas trop se presser pour regagner la Lorraine. Ainsi la régente aurait-elle le temps d'apprendre la nouvelle par d'autres voies et aurait celui de se calmer un peu.

Le mariage du duc François III avec l'archiduchesse Marie-Thérèse, célébré le 12 février précédent, avait représenté une première avancée en direction de la cession des duchés, car le jeune époux s'était engagé à la signer. La convention du 13 avril désignait le roi Stanislas comme premier bénéficiaire des duchés cédés à la France.

Le 28 août 1736, la convention de cession fut ratifiée. Dès lors, six ou sept mois de péripéties diplomatiques transformèrent les résolutions en traités : le 24 septembre, François renonça au duché de Bar, le 13 février 1737, il renonça au duché de Lorraine. Stanislas reçut les duchés le 15 et, le 21 mars, à Nancy, l'intendant français Chaumont de la Galaizière installa la nouvelle Cour souveraine de Lorraine et Barrois et reçut son serment. Enfin, le 2 mai 1737 à Vienne, on signa le traité définitif entre la France et l'Empire.

François III, sous la pression des Puissances, avait dû se laisser arracher la Lorraine. Mais il était un prince intéressé et calculateur. Il était bien décidé à ne rien céder d'autre sur le plan matériel et au contraire de se faire remettre tous les biens mobiliers ayant appartenu à son père et à ses oncles défunts.

La convention du 28 août comportait un article concernant les archives rédigé en ces termes : «*Les papiers et chartes concernant les duchés de Lorraine et de Bar seront remis au roi (Stanislas) beau-père de S.M. T.C. dans le temps de prise de possession, mais ceux proprement dits de famille, comme contrats de mariage, testaments ou autres, seront ou laissés ou consignés à la disposition de S.A. de Lorraine, en quelque lieu qu'ils se trouvent, et l'on se donnera réciproquement copies en forme de ceux qui pourront estre communs*».

Sans attendre la convention du 28 août, François III avait donné ordre à deux conseillers d'Etat, Urbain-François de Molitoris et Dominique Roesgen, de commencer leurs investigations et d'entreprendre les prélèvements nécessaires. Les opérations durèrent plusieurs semaines et eurent lieu du 20 juillet 1736 au 22 mars 1737.

On sait que les agents de François III, désireux de bien faire et emportés par leur zèle de bons administrateurs des affaires publiques opérèrent des prélèvements beaucoup plus importants qu'une simple collecte des papiers de famille. Nous estimons l'ensemble des papiers enlevés par Molitoris et Roesgen à l'équivalent approximatif de 928 volumes in-folio.

Les agents ducaux, selon les ordres reçus, convoyèrent les papiers jusqu'aux Pays-Bas. C'est à Bruxelles que l'ancien duc François III avait mission de s'installer comme gouverneur, mais un événement imprévu, sinon imprévisible, se produisit alors. Le dernier grand-duc de Toscane, Jean-Gaston de Médicis, mourut en effet le 9 juillet 1737. Le prince François, devenu ipso facto grand-duc de Toscane, dut changer ses projets en direction des Pays-Bas pour prendre possession de la Toscane et installer son gouvernement à Florence. Les papiers de Lorraine attendaient à Anvers. On les achemina donc par voie de mer jusqu'à Livourne, puis de là jusqu'à Florence.

Le Lorrain Jean-François Thiery, secrétaire de cabinet du nouveau grand-duc, avait reçu mission de classer les papiers de Lorraine. Mais ces derniers n'avaient pas fini de changer de résidence. Vers 1742, François de Lorraine les fit venir à Vienne et ils furent rangés dans le palais de la Wallnerstrasse avec les autres affaires de Lorraine et les dossiers de la chancellerie de Toscane. Enfin, le 30 décembre 1765, le nouvel empereur Joseph II ordonna que les papiers de Lorraine fussent incorporés aux Archives secrètes de la Maison et de l'Etat.

Aux papiers de Lorraine vinrent s'ajouter, en 1768, les archives du Lorrain Emmanuel de Richécourt, chef du gouvernement de la Régence de Toscane (1737-1757).

Un autre fonds fut ajouté en 1770 : les papiers de Charles-Joseph de Lorraine, primat-évêque d'Olmütz, archevêque-électeur de Trèves (1680-1715). Enfin, mentionnons un dernier fonds additionnel : ce furent les papiers de Charles-Alexandre de Lorraine, frère de l'empereur, gouverneur des Pays-Bas à Bruxelles (1744-1780). Au sein du Haus-, Hof- und Staatsarchiv appartenant en propre aux Habsbourg-Lorraine, les papiers de Lorraine se trouvèrent enfin stabilisés.

Puis il y eut la guerre de 1914-1918 et la chute de la Double Monarchie. Le traité de Saint-Germain-en-Laye rétablit la paix entre l'Autriche, Etat nouvellement créé, et les autres puissances belligérantes. La France n'avait pas de revendications territoriales à formuler, mais une idée vint éclore dans le monde savant. La naissance de cette idée fut un grand événement culturel. Puisque, désormais, la République française n'avait plus l'empereur d'Autriche-Hongrie comme interlocuteur, mais la jeune République d'Autriche, peut-être le moment était-il venu de revendiquer le retour en France des papiers lorrains indûment enlevés en 1737.

Pour la première fois, on fit valoir le principe de territorialité des archives : les papiers publics doivent rester à perpétuité sur le territoire où les bureaux les ont produits. L'académicien lorrain Raymond Poincaré, sénateur de l'arrondissement de Commercy et pour lors ministre des Affaires étrangères, adopta cette idée et la fit triompher, non sans la faire appuyer démocratiquement par les conseils généraux de Meurthe-et-Moselle et des Vosges. La Société d'archéologie lorraine et l'Académie de Stanislas émirent des vœux concordants. Le principe de retour en France des papiers de gouvernement prévalut. On considéra la restitution des papiers, non comme la réparation d'un abus, mais comme un bon procédé accordé aux savants d'une nation amie. C'est ainsi que les représentants des Archives nationales de France envoyés à Vienne, Charles-Victor Langlois et Paul Marichal, purent rapatrier en 1923 l'essentiel des papiers d'Etat emportés, emplissant neuf grandes caisses. Les caisses arrivèrent aux Archives de Meurthe-et-Moselle le 12 décembre.

Le contenu des caisses se composait de 502 articles comprenant :

- trente-huit fonds de l'ancienne secrétairerie d'Etat (correspondance diplomatique, relations extérieures, chancellerie et conseils, domaines ducaux, communautés d'habitants, ponts-et-chaussées, industrie, commerce, affaires religieuses, justice, économie et finances, famille ducale etc.
- Sept fonds d'ambassades : Versailles, La Haye, Vienne et Ratisbonne, Rome, Venise, Madrid et Londres.
- Vingt et un volumes de cartulaires lorrains.

- Trente-neuf layettes particulières.
- Dix-neuf petits fonds sur les affaires religieuses : le code Léopold, évêchés, collégiales, abbayes, cures, protestants, juifs...

Les papiers lorrains rapatriés en 1923 ont fait l'objet d'un inventaire imprimé de XIV-227 pages, paru en 1956, et ayant pour auteurs Pierre Marot, Etienne Delcambre et Marie-Thérèse Aubry.

Les papiers lorrains demeurés à Vienne étaient considérés comme des archives proprement familiales, c'est-à-dire des papiers relatifs aux personnes, à leurs activités privées et à leurs biens personnels. Comme il est à peu près impossible de distinguer clairement, chez les membres des familles régnantes du XVIII^{ème} siècle, ce qui relève de leur activité privée de ce qui relève de leur activité publique, puisque l'ancien droit leur attribuait la possession des biens publics non privatisés, on comprendra aisément que les papiers en question soient considérés par nous en bloc comme des papiers historiques d'intérêt général.

Les papiers lorrains demeurés à Vienne comprennent 226 cartons d'archives presque toutes écrites en français, ce qui a contribué à les faire considérer comme des papiers de famille. Nous donnons ci-après un résumé de leur contenu dressé d'après l'inventaire en allemand qui comporte soixante pages imprimées. Au sein des Archives historiques de l'Etat autrichien, les papiers lorrains portent le nom de «Lothringisches Hausarchiv». Jakob Seidl est l'auteur de l'inventaire qui parut en 1937. Nous avons traduit cet inventaire et nous en avons publié le texte en français dans le tome II de notre Guide des Archives de Meurthe-et-Moselle paru, quant à lui, en 2002.

Voici un résumé du contenu des papiers lorrains demeurés à Vienne.

Affaires d'Italie

Correspondance échangée avec la papauté, la Toscane, Parme, Modène, Guastalla, l'Ordre de Malte, Venise et Gênes, revendications sur Mantoue et Montferrat (XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècle). Affaires de Toscane.

Affaires d'Allemagne

Correspondance échangée avec les empereurs, les impératrices, les archiduchesses et les ducs de Lorraine, les Electeurs, les princes et les généraux (Gallas).- Ensemble très riche de lettres reçues par François-Etienne et Marie-Thérèse de l'Europe entière, de princes et de souverains allemands.- Lettres de et à François-Etienne seul.- Carrières de Charles V et de François-Etienne en Autriche.- Carrière politique et religieuse

du prince Charles-Joseph, frère du duc Léopold : évêchés de Munster, d'Osnabrück, d'Olmütz, de Trèves, abbayes de Stavelot et de Malmédy. Sa correspondance avec le Saint-Siège, les cardinaux, les princes-évêques et princes-abbés allemands. Affaires d'Olmütz et de Moravie.- Différend avec l'Etat de Nassau-Sarrebrück.

Lorraine intérieure

Généalogies ducales. Inventaires successoraux, nobiliaires.

Mariages dans la famille ducale : Eric de Brunswick, Gaston d'Orléans et Marguerite de Lorraine, Charles IV et Nicole (dossier).

Testaments ducaux (Lorraine et Bar) depuis 1213 (Thiébaud de Bar).

Lettres reçues et envoyées par la Maison de Lorraine, par les papes, les cardinaux, les princes allemands.

Biographies de Charles IV et de Charles V. Leurs tractations pour la récupération de la Lorraine. Les campagnes de Charles V.- Lettres politiques de Le Bègue, légat de Léopold à Ryswick et à Utrecht.- Lettres reçues par le duc Léopold et envoyées par lui à l'empereur, aux princes allemands et italiens, reçues de Louis XIV, de Louis XV, du cardinal Fleury, du comte de Stainville.- Lettres de Charles-Joseph de Lorraine.- Voyage de François III en 1730-1731.- Voyage de François et Marie-Thérèse en Toscane, 1739.- Lettres adressées à François III.- Translation des tombeaux de la collégiale Saint-Georges de Nancy.- Mariage sarde de 1737.- L'artillerie à Nancy en 1736.- Inventaires des collections et du mobilier ducale.

Voici un échantillonnage de pièces représentatives de l'ensemble des chartes conservées :

La plus ancienne pièce date de 1170 : c'est un traité de frontières entre le duc de Lorraine Matthieu et le comte de Sarrewerden à propos du comté de Bitche.

[A cette époque, il existe un duc de Lorraine héréditaire depuis 132 ans. A ce même moment, l'ancêtre des Habsbourg n'est pas encore duc d'Autriche...]

Le plus ancien contrat de mariage date de 1206. C'est celui du mariage du fils de Ferry II et de la fille d'Albert de Dabo.

Le contrat de mariage de René d'Anjou et d'Isabelle de Lorraine (1419) n'y figure pas, mais la confirmation du mariage par la reine Yolande de Naples y est : elle est datée de Tarascon, 28 juin 1421.

Il y a d'autres contrats par dizaines : René II et Philippe de Gueldre en 1488 ; Renée de Lorraine, sœur de Charles III avec le duc de Bavière en 1567 ; Elisabeth de Lorraine, fille de Charles III, avec un autre duc de Bavière, Maximilien, en 1597. Innombrables sont les testaments, dont celui du duc Charles II de 1424, avant la majorité de René d'Anjou.

Innombrables également sont les «lettres» pontificales, sur les sujets les plus divers :

- Léon X nomme Jean de Lorraine, frère du duc Antoine, cardinal-diacre et lui concède l'évêché de Toul (28 mai 1518), avec dispense d'âge.
- Pie V exhorte la duchesse Christine à ne pas tolérer d'hérétiques dans ses Etats, d'où l'édit de bannissement (25 mai 1563). Le 2 mars 1571, par un bref, il lui annonce la victoire de Lépante.
- Clément VIII en 1598 (29 décembre) proteste contre le mariage du prince Henri avec une hérétique, Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV.
- Innocent XI (suivi de beaucoup d'autres) complimente Charles V pour sa victoire sur les Turcs en 1683. Compliments, vœux de succès, bénédictions des papes suivants. Les doges de Venise, eux aussi, multiplient les félicitations
- Clément XI, en 1705, accorde à Léopold une relique de la vraie Croix.
- Benoît XIII écrit en 1729 à Elisabeth-Charlotte d'Orléans et à François III à propos de Pierre Fourier, qui va être béatifié.

Le fonds d'archives comporte de très nombreuses lettres patentes des empereurs. En voici deux exemples :

- Léopold accorde à son neveu le duc de Lorraine les honneurs réservés aux rois (12 août 1700) et, le 13 septembre 1703, lui accorde le titre d'Altesse Royale. [Pendant ce temps, le pape proteste contre l'élévation à la royauté de l'Electeur de Brandebourg, qualifié de roi de Prusse.]
- Charles VI nomme François III Statthalter, c'est-à-dire vice-roi, gouverneur des Pays-Bas (8 juin 1737).

A signaler aussi, à la suite des papiers de Vienne, une très remarquable série de cartes routières manuscrites de la Lorraine classées par routes, exemple : Chaussées de Nancy en Bourgogne, de Nancy à Francfort, de Lunéville à Saint-Avold, de Nancy à Strasbourg, de Bayon à Tantonville etc... Elles sont découpées en tronçons indiquant les communautés chargées de l'entretien des chaussées.

Les Préliminaires de Vienne

Bilan des revenus de Lorraine et de Toscane.- Difficultés familiales contre la cession de la Lorraine. Assentiment et objections de François III à la cession de la Lorraine.

La Toscane et les papiers du comte de Richecourt.

Le Lorrain Emmanuel de Nay, comte de Richecourt, occupa de 1737 à 1757 les fonctions de Président du Conseil des finances de Toscane et, en cette qualité, gouverna le grand-duché au nom de François-Etienne qui résidait à Vienne. Ses papiers consistent essentiellement en une très riche correspondance : correspondance reçue de l'empereur, de Pfütschner, Forstner, Thiéry, Molitoris, Stainville, Elisabeth-Charlotte, lettres et rapports de Richecourt, en provenance de Berlin, de Bruxelles, La Haye, Nancy, Paris, Florence, Vienne, Turin et adressés à tous les hommes de gouvernement des cours. Les papiers de la propre succession de Richecourt à Florence font également partie de ce riche ensemble.

Point n'est besoin de démontrer l'extrême intérêt du fonds des archives restés à Vienne. L'énumération ci-dessus montre que l'histoire de Léopold et de François III est à réécrire sur de nouvelles bases.

La réécriture mettra en évidence la dimension européenne de l'ancien Etat lorrain dont la souveraineté fut abolie sans pitié par une monarchie française jalouse de son absolutisme. Un gouvernement séparé avait été promis à la Lorraine. La parole du roi ne fut pas tenue par ses ministres.

La réécriture de l'histoire de la fin de l'Etat lorrain montrera que la perte de son identité nationale équivalut pour la Lorraine à un véritable désastre puisque ses élites se dispersèrent sans aucun profit pour elle. Les unes, fortes de plusieurs milliers d'hommes de gouvernement, d'ingénieurs, de militaires et d'artistes, élites étudiées récemment par Alain Petiot, passèrent au service des Habsbourg-Lorraine d'Autriche et de Toscane. Les autres élites devinrent françaises. Elles emboîtèrent le pas aux Choiseul, aux Beauvau, aux du Châtelet et aux Custine et passèrent au service du roi de Versailles.

Les archives qui viennent d'être passées en revue montrent en activité les principes de gouvernement exportés hors de Lorraine. C'était une Aufklärung catholique originale parfaitement visible dans l'action de Richecourt cherchant à moderniser le gouvernement de Florence, c'est l'action de François de Lorraine lui-même en train d'édifier, du fond des appartements privés de la Hofburg, la fortune personnelle des Habsbourg-Lorraine par la mise en œuvre des principes physiocratiques. C'est aussi l'action de Charles-Alexandre, gouverneur des Pays-Bas, cultivant les arts à Bruxelles.

L'ouverture de ces fonds d'archives à la recherche, au moyen de la campagne de microfilmage lancée par la Région de Lorraine et par son Comité d'histoire régionale nous promet, pour les générations à venir,

non seulement un comblement des lacunes de l'histoire classique, celle du comte d'Haussonville (1809-1884) et celle de Pierre Boyé (1869-1945), mais aussi et surtout l'écriture d'une histoire totale où seront développées les idées politiques originales, les mentalités particulières et les savoir-faire des milieux lorrains de Vienne et de Florence.

La valeur interne et externe des Archives lorraines de Vienne

La valeur interne des Archives lorraines de Vienne est celle d'une correspondance diplomatique «à distance», puisqu'il n'exista pas de gouvernement local souverain à Florence ni à Bruxelles.

Les papiers n'ont pas été épurés. Ils n'ont pas subi d'éliminations tendant à faire disparaître les pièces réputées inutiles, parce que l'ensemble était considéré comme archives privées de la couronne et de la famille. Les papiers ont donc la valeur de témoignages directs. Ils révèlent la politique vécue au jour le jour, avec ses moments de réflexion et d'incertitude.

En Toscane, les travaux récents de la Société pour l'histoire du Risorgimento ont déjà permis de réhabiliter le régime jusqu'alors décrié des «Lorena» (1737-1859). Le décri provenait du gouvernement autoritaire de Richécourt qui fut interprété comme tyrannique. Dans la reprise en main de la justice, dans la lutte contre les empiétements de l'Inquisition, les habitants de Florence virent une lutte contre les pouvoirs de l'Eglise. Il s'agissait en réalité de mettre de la clarté dans les rapports du Grand Duché avec celle-ci et d'attirer sur un terrain de sincérité le vieux débat : «Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu». Idées audacieuses dans l'Italie d'alors, mais familières dans les milieux français.

Les papiers révèlent une politique volontariste de travaux publics : grands travaux de reconstruction du port de Livourne, assèchement des Maremmes et colonisation des terres nouvelles au moyen de colons venus de Lorraine, politique incontestablement utile mais coûteuse et donc cause de mécontentement. Les grands projets, les grandes décisions sont connus par les échanges de correspondance très fréquents qui se faisaient entre Richécourt à Florence et François I^{er} à Vienne.

Il est légitime de s'interroger sur l'intérêt de tout ceci pour l'histoire de Lorraine. Cet intérêt réside en ce que l'expérience de gouvernement lancée en Toscane était conduite par des Lorrains. Le personnel «politique» lorrain existant en 1736-1737 était composé de gens compétents et éclairés. La Lorraine a exporté alors des gens capables : juristes, ingénieurs, architectes, artistes, militaires, savants, et François I^{er} n'a rien négligé pour les mettre en œuvre à tous les échelons. L'empereur n'a pas limité son rôle à celui d'époux prolifique de l'impératrice Marie-Thérèse.

L'étude des archives, qui sont en cours de microfilmage, a déjà révélé beaucoup de nouveautés sur la Lorraine à ceux qui ont eu le privilège de se rendre à Vienne pour consulter sur place les papiers originaux. Ce qui a le plus frappé les historiens, c'est que l'installation de François III en Autriche n'a pas été seulement un arrangement familial dynastique.

C'est en réalité toute une société lorraine qui a été transplantée, avec la volonté manifeste de «marcotter» les hommes comme autant de plants de vigne. Il faut évoquer ici quelques noms de ces Lorrains, présents à chaque page de ces archives, et qui ont tant fait pour le renom de notre pays en Autriche et dans toute l'Europe actuelle.

Le premier d'entre eux est l'architecte Jean-Nicolas Jadot (1710-1761), né à Lunéville. A Florence, il construisit l'arc de triomphe de la place San Gallo, pour l'entrée solennelle de François et Marie-Thérèse en 1739. Il donna des plans pour une nouvelle chapelle au Palais Pitti, dota de fontaines et transforma les jardins de Bobboli, construisit l'établissement thermal Saint-Julien de Pise et participa à la reconstruction du port de Livourne.

A Vienne, il transforma la Hofburg. Il resta de lui la bibliothèque, les écuries, le manège de l'école d'équitation. Il reconstruisit le théâtre de la cour, à présent remplacé, fut le créateur de la ménagerie de Schönbrunn et du pavillon appelé le Kaffeehaus, créa également le jardin à la française de Laxenburg et devint l'auteur d'une foule de projets privés, comme le palais Cumberland. Jadot est surtout connu pour avoir construit à Vienne le palais de l'ancienne université et aménagé la crypte des Capucins où sont conservés les sarcophages de la famille impériale.

En Belgique, Jadot construisit le château de Mariemont et donna des plans pour refaire celui de Terwueren. En Lorraine, Jadot a laissé à Lunéville une œuvre de jeunesse, le château de la Favorite (1728) et à Nancy une œuvre d'âge mûr : l'aménagement intérieur de la chapelle des Cordeliers, exécuté à partir de 1759.

Il faut avoir vu, à la bibliothèque de l'Albertina, l'admirable dessin d'architecture exécuté par Jadot pour le soumettre à l'empereur, soucieux d'améliorer la chapelle sépulcrale de ses ancêtres lorrains, pour comprendre ce que fut le génie de Jadot : celui d'un architecte qui, comme Boffrand, chercha une voie nouvelle entre l'architecture baroque à l'autrichienne et l'architecture classique à la française que fit triompher à Paris Jacques-Ange Gabriel. Jadot mourut en 1761 à Ville-Issey, près de Commercy, village dont il était devenu seigneur et dont il avait reconstruit l'église.

Un autre accompagnateur impérial fut Valentin Jamerey Duval, bibliothécaire du château de Lunéville. C'est homme à la destinée singulière était aussi conservateur des monnaies et médailles et il augmenta considérablement le médaillier pendant son séjour à Florence. A Vienne, les livres apportés de Lunéville devinrent le noyau français de la bibliothèque de la Hofburg. Jamerey Duval accrut fortement le volume de la bibliothèque et y fit entrer de précieux manuscrits lorrains, comme par exemple, celui de l'armorial de dom Pelletier, le tome décrivant les armoiries de la chevalerie lorraine, volume demeuré inédit.

Quant aux monnaies et aux médailles, elles sont devenues le cabinet des monnaies, le Münzkabinett qui fait de nos jours l'orgueil du Musée d'Art et d'Histoire de Vienne.

A Florence, Jamerey Duval, déjà lié d'une amitié sincère avec l'ingénieur Philippe Vayringe, horloger et mécanicien responsable du cabinet de physique du duc Léopold, resserra les liens familiaux qui l'unissaient au collègue expatrié comme lui.

Vayringe mourut prématurément après avoir réparé une pompe d'assèchement palustre à la maremme de Grosseto, opération pendant laquelle il contracta la malaria. Jamerey Duval lui composa une inscription funéraire, reproduite par dom Calmet, dans laquelle il décerne à cet ingénieur spécialiste des pompes, le beau titre d'Archimède lorrain. Ce qui reste de ses modèles de machines est conservé au Musée d'Histoire naturelle de Vienne.

C'est également dans ce musée que se trouvent, depuis le XVIII^e siècle, les collections d'échantillons géologiques, les coquillages, les coraux et les gemmes que le chevalier Jean de Baillou avait formées à Florence et qu'il vendit à l'empereur François en 1749. Baillou était originaire du comté de Vaudémont. Après la vente, l'empereur le prit à son service comme conservateur des collections d'histoire naturelle.

Ainsi donc, les trois Lorrains, Jamerey Duval, Vayringe et Jean de Baillou sont à nommer au premier rang des fondateurs des deux grands musées de Vienne issus des collections de François III. Si l'on voulait être complet dans le tableau d'honneur des Lorrains de la première génération, il faudrait citer aussi les ingénieurs Claude-Léopold Genneté, Jean-Baptiste Brequin de Demenge, Jean-Baptiste Pillement, Jean-Joseph Chamant, Gabrielle Bertrand, l'explorateur Nicolas Jacquin et l'architecte des jardins Louis-Ferdinand de Nesle, dit Gervais.

A Bruxelles, dans la capitale des Pays-Bas autrichiens, Charles-Alexandre de Lorraine vécut trente-cinq ans comme gouverneur. Homme des Lumières, ami des arts, administrateur ni tracassier ni despotique, les

Bruxellois l'aimèrent beaucoup. Il est certain qu'il retarda le soulèvement des Brabançons contre les Autrichiens, soulèvement qui eut lieu dix ans après sa mort.

La révolution du Brabant servit de détonateur à la Révolution française. Il est manifeste que Charles-Alexandre adopta les meilleurs principes de gouvernement que son père le duc Léopold avait appliqués en Lorraine. Dans son livre «Le siècle de Louis XIV», Voltaire décrit le duc Léopold comme le père de son peuple. Un de ses principes favoris était le suivant : *«Je quitterais demain ma souveraineté si je ne pouvais faire de bien»*.

La valeur externe des papiers de Lorraine à Vienne mérite également quelque examen. Les papiers ont été considérés dès 1765 comme patrimoine familial puisque Joseph II les fit ajouter cette année-là aux papiers d'Etat et de famille déjà existants : sage précaution puisque cette circonstance leur épargna la dispersion. En réalité, ce fonds d'archives est à présent le seul semblable qui nous soit conservé pour toute la durée de la monarchie lorraine. Il est unique en son genre.

Les papiers qui le composent sont d'une variété extrême. Tous les sujets s'y trouvent abordés, même les plus modestes. Leur principal mérite est qu'ils replacent les derniers ducs dans leur contexte international européen et qu'ils révèlent leur véritable envergure relationnelle. Le duc de Lorraine se meut à l'aise au milieu des autres souverains, qui composent un théâtre multicolore.

Autre constatation faite en parcourant ces papiers : depuis cent ans, les ducs de Lorraine vivaient hors de la mouvance culturelle de la France, même s'ils étaient demeurés francophones. Les ducs de Lorraine, à partir de Charles V, étaient devenus des princes d'Europe centrale. L'étude de ces papiers permettra de recadrer l'histoire de Lorraine vis-à-vis des milieux français et de comprendre les affinités électives de ses élites avec leurs ressorts.

Le microfilmage était la seule manière moderne de rapprocher les chercheurs des papiers. Le microfilmage classique, exécuté en films argentiques NB de 35 mm est une technique éprouvée depuis soixante ans et utilisée couramment par les chercheurs du monde entier. Jusqu'à présent, le gouvernement autrichien, détenteur des archives originales, acceptait libéralement le microfilmage des cartons aux frais des utilisateurs, mais le microfilmage était coûteux. Désormais, l'obstacle financier étant levé, de grandes recherches deviennent possibles.

Les archives originales, nous l'avons dit, sont dotées d'un inventaire imprimé dressé par Jakob Seidl et publié en 1937. Cet inventaire a été

très peu diffusé en France et en Lorraine, sans doute par suite des circonstances politiques ayant accompagné la date de parution : l'assassinat du chancelier Dollfuss, l'Anschluss et le changement de régime du pays. Cependant un exemplaire original de l'inventaire est consultable à la Bibliothèque municipale de Nancy. C'est un instrument de recherche en allemand, peu détaillé et dépourvu de table. Cet inventaire, nous l'avons traduit en français, traduction que nous avons publiée, nous l'avons dit, dans le tome II de notre Guide des Archives de Meurthe-et-Moselle, paru en 2002, pages 471-533. Sans doute cette opération n'a-t-elle pas eu pour effet de rendre l'inventaire plus détaillé, mais il se retrouve ainsi accessible au grand public.